



[www.piscinelachineouest.com](http://www.piscinelachineouest.com)

## PISCINE LACHINE OUEST – RÈGLEMENTS DE LE PISCINE

Mars 2022

### LA SÉCURITÉ AVANT TOUT – LES SIGNAUX DES SAUVETEURS

- 1 **petit** coup de sifflet: "Attention" - Suivez les consignes du sauveteur
- 3 **longs** coups de sifflet : "Situation d'urgence" - Sortez immédiatement de la piscine et suivez les consignes du sauveteur
- **Un son de cloche** : "Ouverture de la piscine" - Les nageurs peuvent entrer dans la piscine selon les consignes du sauveteur
- **Trois sons de cloche**: "Fermeture de la piscine" - Les nageurs doivent sortir de la piscine immédiatement
- **Les consignes des sauveteurs doivent être respectées en tout temps**

### RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Ces règlements sont à titre indicatif; les surveillants-sauveteurs peuvent juger d'une réglementation supplémentaire si nécessaire
- La **Piscine Lachine Ouest** décline toute responsabilité quant aux objets perdus ou volés
- Les personnes ne se conformant pas à ces consignes peuvent être expulsées ou disciplinées selon les procédures d'intervention
- Le nageur peut seulement entrer dans l'eau s'il y a un sauveteur sur la chaise
- En tout temps, les baigneurs doivent se comporter de façon sécuritaire
- Le nageur doit respecter les consignes avec les cloches et les sifflets
- La douche est obligatoire avant la baignade
- Le port d'un maillot de bain convenable est obligatoire
- Attacher les cheveux en chignon à l'aide d'un élastique est également accepté
- Les bébés doivent obligatoirement porter une couche étanche à l'eau
- Les boissons alcoolisées, gommes, cigarettes, cannabis, vapoteuses et contenant en verre sont interdits
  - Une personne ayant les facultés affaiblies se verra refuser l'accès à la piscine
- Il est interdit de plonger sauf dans la partie profonde de la piscine où il est marqué
- Il est interdit de monter ou de sauter dans l'eau à partir des blocs durant le bain libre

- Il est interdit de se donner un élan pour sauter, de faire des culbutes, des plongeurs arrière ou renversés, sauf à partir des tremplins
- Il est interdit de courir, de pousser ou de se bousculer sur l'aire de la piscine
- Il est interdit de s'appuyer sur les cordes
- Il est interdit de cracher, d'uriner ou de se moucher dans la piscine
- Tous les contenants de verre sont interdits et seuls les contenants de plastique d'eau sont permis autour de la piscine
- Il est permis de manger seulement sur la portion gazonnée du terrain
- Toute personne ayant une maladie contagieuse doit s'abstenir de se baigner
- La pataugeoire est réservée aux enfants de 5 ans et moins et ils doivent être surveillés par un adulte
- Les aides à la flottaison pour enfants ne remplacent pas la surveillance d'un adulte
  - Elles sont permises seulement lorsqu'il y a une surveillance adéquate de l'enfant de la part de l'adulte

### **ADMISSION DES ENFANTS SEULS**

- Tous les enfants de moins de 12 ans et moins doivent faire partie d'un abonnement de 'Famille'
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne de 14 ans et plus
- Les enfants de 8 ans et moins et les enfants qui n'ont pas réussi le test de natation doivent être accompagnés ou porter une veste de sauvetage

### **RÈGLEMENTS DANS LA PARTIE CREUSE DE LA PISCINE**

- Une personne à la fois sur le tremplin
- Le nageur doit faire la file et peut monter sur le tremplin seulement lorsque le nageur précédent a sauté
- Interdiction de sauter vers le mur
- Interdiction de passer sous les cordes pour accéder à l'autre côté de la piscine
- Le nageur doit utiliser l'échelle qui est la plus près de son tremplin
- Seuls les enfants qui ont réussi le test de natation peuvent sauter du tremplin
- Les non-nageurs n'ont pas accès à la partie profonde ni à la partie de 1.5m de profondeur

### **ACCÈS AU SITE ET ACTIVITÉS**

- Les cours de natation sont disponibles seulement pour membres moyennant des frais supplémentaires
- L'écusson de membre doit être présenté à l'entrée pour accéder au site
- Les invités et l'admission générale sont les bienvenus à la piscine moyennant des frais
- Il est interdit de flâner dans les vestiaires
- Les animaux ne sont pas autorisés sur le terrain de la piscine
- Il est interdit d'entrer dans le bureau sans la permission d'un sauveteur



[www.piscinelachineouest.com](http://www.piscinelachineouest.com)

## **PISCINE LACHINE OUEST – POLITIQUE ANTI HARCÈLEMENT**

La Piscine Lachine Ouest s'engage à garantir la sécurité de ses membres et de ses employés et à favoriser un environnement où tous et toutes sont traités avec respect et sont responsables de leurs actions. La Piscine exerce une tolérance zéro pour toute forme de violence ou tout comportement inapproprié, physique ou verbal, durant ses activités, sur sa propriété.

L'équipe de la Piscine Lachine Ouest désire que tous et toutes se sentent en sécurité en tout temps. Tout individu fréquentant les installations est responsable de ses gestes, et quelque menace physique ou psychologique faite auprès de qui que ce soit pourra être rapportée et sera passible de sanction.

Le présent document vise à décrire les mesures à prendre par le personnel, les bénévoles et les usagers victimes ou témoins d'un comportement inapproprié ou d'un acte de violence dans l'enceinte de la Piscine Lachine Ouest. Le but est de pouvoir offrir à tous et à toutes un environnement agréable et sécuritaire en améliorant le niveau de compréhension des politiques liées au harcèlement et ainsi de faire preuve de vigilance face à ces situations.

### **Champ d'application**

---

La procédure s'applique à tous les membres et visiteurs de la piscine, le personnel et les bénévoles. Un comportement inapproprié ou un acte violent, dans le cadre de cette procédure, incluent, mais ne sont pas limités à :

- La violence verbale (toute injure ou insulte, quel que soit sa nature, qui peut, entre autre, être à caractère ethnique, religieux, linguistique ou ayant trait à un handicap ou une orientation sexuelle).
- Gestes considérés comme agressifs, intimidants, ou ayant un potentiel d'incitation à la violence.
- Menace, provocation ou tentative d'intimidation.
- Lancer des objets de manière agressive, dans le but de faire peur ou pouvant mener à un accident.
- Approche agressive envers une autre personne (physique et verbale).
- Agression physique envers une autre personne.
- Harcèlement (psychologique ou sexuel – voir définition ci-bas).

### **Procédures**

---

Les membres, employés et bénévoles de la piscine seront informés de la politique et de la procédure en place afin d'accroître la vigilance de tous et toutes et de stimuler leur implication dans la création d'un environnement positif.

Les employés de la piscine doivent rapporter tout acte de violence, de vandalisme ou comportement inapproprié à un membre du conseil d'administration à l'intérieur immédiatement.

Les membres de la piscine doivent rapporter tout acte de violence, de vandalisme ou

comportement inapproprié à un employé de la piscine immédiatement.

### **Mesures à prendre face au harcèlement**

---

Les employés de la piscine sont autorisés à intervenir si un comportement inapproprié ou un acte de violence est observé par eux ou rapporté par un membre ou visiteur, dans les circonstances suivantes ou similaires à celles-ci :

- Observation d'abus verbal, de menace ou de tout acte de violence
- Incapacité d'obtenir la collaboration d'un membre
- Demande d'un membre qui se sent menacé, intimidé ou qui est continuellement dérangé dans le but d'inciter à des activités négatives.

Si vous êtes témoin d'un incident, d'un abus verbal continu ou soupçonnez un risque de violence physique, avisez le personnel immédiatement en demandant à parler soit au gérant, assistant gérant, ou sauveteur sénior en fonction au moment de l'incident.

### **Conséquences du refus de se conformer**

---

Tout incident rapporté fait immédiatement l'objet d'une enquête interne auprès des personnes concernées, par le Conseil d'Administration, en collaboration avec les employés de la piscine. Selon la gravité de l'incident, des sanctions peuvent être apportées, soit sous forme d'expulsion, pendant une période à déterminer, ou un retrait de l'abonnement pour le reste de la saison. La décision finale quant au délai de suspension sera prise par les membres du conseil d'administration. Les employés de la piscine seront informés des personnes ayant reçu une suspension. Les incidents graves seront rapportés à la police.

Toute personne ayant un comportement inacceptable, tel que défini dans cette procédure, pourrait, selon la gravité, être immédiatement expulsée et si nécessaire sera suspendue pour une période de temps donnée.

- Sans mettre votre sécurité en péril, demander à la personne d'arrêter son comportement immédiatement et l'aviser qu'elle devra quitter si elle ne collabore pas.
- Si la personne ne coopère pas, l'informer qu'elle est considérée comme contrevenante (la police doit être appelée).
- Si la personne refuse de quitter, ne pas engager de confrontation et attendre l'arrivée de la police
- Faire un rapport d'incident et le remettre à un membre du conseil d'administration à l'intérieur de 24 heures.

### **Définitions :**

**Intimidation :** paroles, des gestes, des images ou des comportements qui blessent, humilient, excluent socialement une personne ou qui ont pour effet de faire perdre l'estime de soi. Elle survient généralement lorsqu'il y a un rapport de force entre un agresseur et une victime.

**Vandalisme :** une malveillance, une conduite intentionnelle et une destruction délibérée, un dommage ou une détérioration de la propriété.

**Harcèlement :** Selon la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, « Le harcèlement se manifeste par des paroles ou des comportements offensants, méprisants, hostiles ou non désirés. Le harcèlement est discriminatoire lorsqu'il est fondé sur une caractéristique personnelle de la personne qui le subit (par exemple : son âge, son origine ou son sexe). Il y a 14 caractéristiques personnelles qui sont des motifs interdits de harcèlement. C'est généralement la répétition de paroles ou de comportements offensants qui créent le harcèlement. Mais parfois, un seul acte grave peut constituer du harcèlement. C'est le cas si cet acte entraîne un effet nocif et continu sur la personne qui le subit. »